



Règlement de consultation

Référent Parcours PLIE

Marché 2022-01

Date limite de remise des offres le vendredi 5 novembre 2021 à 16h (seize heures).

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La procédure de consultation utilisée est celle des marchés à procédure adaptée (MAPA) en application de l'article R 2322-14 du code de la commande publique.

1.1 – Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le marché « Référent PLIE » du PLIE Est Héraultais.

1.2 – Allotissement

Le marché « Référent PLIE » comporte 2 lots :

- Lot 1 : Référent de parcours PLIE
- Lot 2 : Référent de parcours spécifique santé.

1.3 – Durée du marché

Le marché est conclu du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La date de démarrage de la prestation est fixée au 03 janvier 2022.

1.4 – Clause Sociale

Le PLIE Est Héraultais, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L 2112-2 du code de la commande publique au 1^{er} avril 2019 en inscrivant une clause sociale dans les documents du présent marché et de valoriser sa mise en œuvre, sans pour autant la rendre exécutoire. Cette clause sociale vise à promouvoir l'insertion des hommes et des femmes relevant du PLIE, demandeur d'emploi de longue durée, bénéficiaire du RSA, personne reconnue Travailleur Handicapé, bénéficiaire de minima sociaux, jeune en difficulté d'insertion. Il est demandé au candidat d'exposer la modalité de mise en œuvre de la clause sociale dans le point 8 du document intitulé « proposition de prestation ».

Afin de faciliter sa mise en œuvre, le candidat pourra s'adresser à la facilitatrice du PLIE :

Karine BREGUIBOUL - PLIE Est Héraultais
480 avenue des Abrivados - Immeuble Athéna Bât B
34400 LUNEL - 04 67 83 55 15
kbreguiboul@plie-estheraultais.fr

Le candidat s'engage, dès lors qu'il aura répondu à l'incitation d'inscription de la clause sociale, à se soumettre à toute vérification d'exécution de la présente clause et à fournir tout document nécessaire à son contrôle.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

2.1 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé au 31 décembre 2022, à compter de la date de fin de période de négociation fixée au 12 novembre 2021.

2.2 – Variantes et options

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter de variante au cahier des charges.
Les candidats peuvent répondre à tout ou partie du marché.

2.3 – Modification de détail au cahier des charges

Le PLIE Est Héraultais se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au cahier des charges. Les candidats devront alors, répondre sur la base du cahier des charges ainsi modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du marché par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 3 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Le prix indiqué sur l'offre est :

- calculé en fonction du nombre total d'heures d'intervention prévues,
- toute taxe comprise.

Les heures d'intervention devront impérativement être détaillées par intervenant dans l'annexe financière et le devis.

Ex : temps de préparation, face à face, rédaction des bilans, suivi administratif, déplacement lié à l'action.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- Acte d'engagement
- Proposition de prestation
- Annexe financière
- Devis
- CV des intervenants.

Pour les associations, les pièces légales suivantes devront être fournies :

- copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture
- liste des membres du Conseil d'Administration à jour
- statuts en vigueur
- dernier bilan et compte de résultat approuvés et rapport du commissaire aux comptes.

Pour les entreprises, devront être fournis en plus :

- extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné
- dernière liasse fiscale complète.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE D’OFFRES

Les candidats ont la faculté de présenter leur offre sous forme dématérialisée ou sous format papier dans les conditions ci après.

Les envois devront respecter la date de clôture de l’appel d’offres.

5.1 – Présentation des candidatures et des offres sous forme dématérialisée

Les candidats souhaitant répondre sous forme dématérialisée devront tenir compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de la procédure.

Les formats compatibles sont DOC, XLS, PDF. Tout autre format ne pourra être lu.

Schématiquement le candidat :

- constitue son pli
- le date
- le signe
- l’envoi à l’adresse suivante : appeldoffre@plie-estheraultais.fr en précisant dans l’objet du message « Réponse Appel d’offres / ARP 202-01 / lot [numéro du lot 1ou 2]

5.2 – Présentation des candidatures et des offres sous format papier

L’enveloppe contient les pièces énumérées à l’article 4 du présent règlement de la consultation. Elle doit être cachetée et porter la mention « Réponse Appel d’offres / ARP 202-01 / lot [numéro du lot 1ou 2] ».

5.2.1 – Remise des plis

Les offres devront parvenir par tout moyen **permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de leur réception et de garantir la confidentialité** à :

**PLIE Est Héraultais
480 avenue des Abrivados
Immeuble Athéna - Bât B
34400 LUNEL**

Elles pourront être déposées à cette même adresse contre récépissé.

Les dossiers qui d’une part seraient remis, ou dont l’avis de réception serait délivré, après la date et l’heure limite fixées, ou d’autre part seraient remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

5.2.2 – Horaire de réception des plis

Du lundi au vendredi, chaque jour ouvré, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Afin de constituer son offre, le candidat devra prendre connaissance et remplir les documents suivants :

1. le présent règlement de consultation
2. le cahier des charges du marché
3. l’acte d’engagement
4. la proposition de prestation
5. l’annexe financière.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ATTRIBUTION

7.1 – Recevabilité des candidatures

Lors de l'ouverture des plis, seront éliminées les candidatures dont le dossier de présentation de l'offre est incomplet.

Les candidats seront informés par mail de la recevabilité ou non de leur dossier.

7.2 – Sélection des candidatures

Les candidatures recevables seront transmises aux membres du comité de sélection qui se réunira en séance spécifique pour choisir la ou les offres en fonction de critères faisant l'objet d'une pondération.

A l'issue, le comité de pilotage se réunira pour valider le choix du (des) candidat(s) et le(s) budget(s).

Tous les candidats recevront une notification par mail les informant du statut de leur offre.

7.3 – Critères de sélection des offres

Le PLIE a pondéré les critères de sélection suivants :

Valeur technique

Pondération 75%

1) le contenu de l'offre : 60% note sur 24

2) le profil du candidat : 15% note sur 6

Prix global de la prestation

Pondération 25% note sur 10

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite auprès du PLIE à :

contact@plie-estheraultais.fr

